



COMMUNE DE DAMPIERRE SUR LE DOUBS 25420

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS le VINGT-SEPT DÉCEMBRE à 18h45, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yanick GENIN, Maire.

Présents : Mesdames ANDRIEUX Marie-Hélène, CHARRIER Béatrice, EGGENSPILLER Muriel et Messieurs GANARD Michel, GENIN Yanick, LARRIERE Thierry, MITTON André, RENAUD Jean-Claude et VADAM Pascal

Absente excusée : Mme ROUX Katy

Ayant donné procuration : M. BONNOT Pierre-Marie a donné procuration à M. GENIN Yanick

Secrétaire : Béatrice CHARRIER.

Approbation du compte rendu de la réunion du 04 décembre 2023 avec :

- Modification du point sur le plateau de la Libération : devis accepté sous réserve de l'acceptation du Conseil Général
- Ajout de précision sur le point « Impasse de la Libération » : Le devis établi par EUROVIA ne propose qu'une tranchée pour le drainage et celui fait par COLAS propose sur toute la largeur de la route. Revoir avec l'entreprise EUROVIA pour établir un devis avec les mêmes propositions de drainage que l'entreprise COLAS.

1. CITEOS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés peut être signée avec CITEO, organisme créé en 1992 pour le recyclage du tri. Une mission de soutien aux collectivités est créée et il est proposé d'indemniser les collectivités de moins de 5000habitants d'un montant de 0.90€/habitant soit la somme de 406.80€ pour la commune de Dampierre sur le Doubs. Cette subvention est versée sous condition d'adhérer à la convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion à la convention CITEO. Le nettoyage par les employés du SIVU, l'opération village propre pourront être en partie financés par cette subvention.

2. Indemnité pour l'agent recenseur

Le recensement de la population aura lieu du jeudi 18 janvier 2024 au 17 février 2024. Mme Mireille DUPONT a été recrutée en tant qu'agent recenseur. La commune percevra une dotation de l'État de 875€. Le conseil municipal valide, à l'unanimité, de reverser l'indemnité de 875€ à l'agent recenseur pour sa rémunération.

3. Divers

- Le 28 décembre, la vente de la maison Bossière a été actée chez le notaire.
- Une relance, à la personne qui n'a pas réglé son affouage à ce jour, doit être envoyée.
- Rue du Fays : des arbres potentiellement dangereux sont à vérifier à la demande d'une administrée.
- Feux tricolores : une deuxième réparation, suite à un défaut de la ligne ENEDIS, a été réalisée. Une demande de remboursement des deux appareils changés a été faite à l'assurance GROUPAMA.
- Les compteurs électrique et eau de la maison Bossière sont à couper ou transférer aux nouveaux acquéreurs.
- Des devis estimatifs pour les stores de la salle « La Communale » ont été réalisés par trois commerçants. Le magasin LEROY MERLIN a été retenu et un nouveau devis avec les mesures exactes sera présenté au prochain conseil.
- Des devis pour une porte coulissante dans la salle « La communale » seront demandés à plusieurs entreprises.

Fin de séance à 19h32